

AT/MK.-

PUBLIQUE DU DAHOMEY

ENCE DE LA REPUBLIQUE

ISTERE DE LA JUSTICE
DE LA LEGISLATION

---*---

SECRET N° 64 - 121 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu l'ordonnance n° 8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964,
portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce formé le 8 Janvier
1964 par le nommé MITHOUN Isidore ;

Vu l'avis du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation ;

SECRET :
-:-:-:-:-:-:-:-:-

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé le 8 Janvier 1964
par le nommé MITHOUN Isidore, né vers 1925 à Abomey, fils de
feu Mithoun et de feu Kpodaton, transporteur, demeurant à
Cotonou, carré N° 163, marié, sept enfants, non détenu, con-
damné le 3 Janvier 1964 par la Cour d'Appel de Cotonou à la
peine de trois mois d'emprisonnement et 50.000 francs de
dommages-intérêts à la partie civile, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le
registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la
Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du
Procureur Général, près la Cour d'Appel de Cotonou./-

COTONOU, le 25 Août 1964

AMPLIATIONS :

sid. Rép.....	5
sid.Assemb.Nat...	3
.....	3
.....	5
Procureur Général...	2
Procureur de la Rép.	2
D.....	1
Intéressé.....	1

Signature

B. M. APITHY.-

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

Signature